

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Léo BEAUCHAMP

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Raphaëlle DAOUPHARS à Mme Ludivine BOISARD, Monsieur Arnold MARAIS à Monsieur Philippe BAUMY, Madame Nathalie INGELAERE à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Yannick BANSCH.

Date de la convocation
3 juillet 2026

Date d'affichage
3 juillet 2026

A été nommé secrétaire : Madame Aurore YANG

Objet de la délibération
**7 Finances Locales
7-1 Décisions budgétaires
7-1-7.1 Budgétaire**

**2026- 073 - Budget
assainissement – affectation
du résultat**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-063 du 25 juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le service assainissement.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte financier unique 2026,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

13/7/2026

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	877.06 €

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement	18 840 €
Excédent de financement	

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	84 541.82 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	420 629.68 €

Résultat à affecter	505 171.50 €
---------------------	--------------

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris les restes à réaliser	17 962.94 €
2) Report en section de fonctionnement R002	487 208.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Aurore YANG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD

